



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 66378

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la nécessité de mieux informer les adolescents sur les maladies sexuellement transmissibles (MST) et les modes de contraception lors des cours d'éducation sexuelle. Pourquoi réserver ces cours seulement aux classes de troisième et pourquoi les limiter à quelques heures ? Il apparaît nécessaire d'assurer une continuité des cours d'éducation sexuelle tout au long de la scolarité du jeune dès la classe de quatrième par exemple afin de faire un travail de prévention et d'information pleinement efficace. Il souhaite savoir si une substantielle modification de l'emploi du temps sera prochainement possible.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66378

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 septembre 2001, page 5428